

BULLETIN D'ADHESION

Pour les salariés intérimaires
Des Entreprises de Travail Temporaire (ETT)

Réservé à l'AIST22

Je soussigné(e).....
agissant en qualité de
de l'entreprise :
- forme juridique :
- raison sociale :
ayant pour activité
dont le siège social est situé.....
.....
Téléphone Portable.....
Mail@.....

déclare adhérer à l'Association Interentreprises de Santé au Travail 22 (AIST22) et m'engage à respecter les obligations résultant des statuts et du Règlement Intérieur dudit Service ainsi que des prescriptions législatives et réglementaires applicables aux établissements assujettis en matière de Médecine du Travail.

Pour tout signataire, autre que le représentant légal de l'entreprise, merci de joindre un justificatif précisant que celui-ci a délégation pour représenter l'entreprise.

Cette adhésion comporte de ma part l'engagement :

- ♦ de verser à l'adhésion le droit d'entrée dont le montant est fixé chaque année par le Conseil d'Administration.
 - ♦ de m'acquitter des cotisations : toute première convocation d'un salarié dans l'année en cours entraînera une facturation en fin de mois.
 - ♦ de rembourser au Service le coût des examens complémentaires légalement à la charge de l'employeur, qui ne sont pas couverts par la cotisation normale.
 - ♦ de fournir les demandes de visite et les fiches de définition du poste et des nuisances.
 - ♦ de présenter le personnel aux visites médicales aux lieux et heures convenus, ou d'informer le service en cas d'impossibilité de se présenter. En effet, en cas d'absences non-excuses, le salarié n'est pas convoqué une deuxième fois.
- L'adhérent devra s'acquitter d'une pénalité, en sus de la cotisation, s'il souhaite que ces mêmes salariés soient à nouveau convoqués. Son montant est fixé tous les ans par le Conseil d'administration.
- ♦ de tenir les Services de l'Association au courant des reprises de travail après maladies, accidents de travail, maladies professionnelles, congés de maternité.
 - ♦ de m'assurer que les visites obligatoires du personnel sont régulièrement effectuées.
 - ♦ de prendre toute mesure pour permettre au Médecin du Travail l'exercice de ses activités en milieu de travail.

Les données recueillies via ce formulaire font l'objet d'un traitement de données destiné à gérer et à suivre votre demande d'adhésion. Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique aux fichiers et aux libertés, ainsi qu'au RGPD, vous bénéficiez notamment d'un droit d'accès, de rectification, et de suppression de vos données (sous conditions), que vous pouvez exercer en envoyant une demande à rgpd@aist22.fr.

Pour plus d'information sur la manière dont vos données sont traitées : [Lien vers la politique de traitement des données personnelles](#)

CACHET DE L'ENTREPRISE

Fait à
le.....
SIGNATURE du Représentant légal de l'entreprise

Bulletin d'adhésion à transmettre à relationadherent@aist22.fr

En raison d'un grand nombre de sollicitations, le délai de réponse à vos demandes auprès du Service Relation Adhérent est actuellement de 2 semaines. Merci de votre compréhension.

CONDITIONS DE PRISE EN CHARGE

- L'agence d'intérim est adhérente à l'AIST22

- Les intérimaires relevant du centre de gestion et Les intérimaires SIR travaillant pour des entreprises utilisatrices relevant de régime de la MSA ne peuvent pas être pris en compte

1 – ÉTABLISSEMENT = AGENCE ET DEMANDEUSE DES RDV

SIRET |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

CODE NAF |_|_|_|_|_|_|_|

RAISON SOCIALE DE L'ETT

ENSEIGNE COMMERCIALE

NOM DU CHEF D'ENTREPRISE

Adresse de l'établissement

.....

CODE POSTAL VILLE

TÉLÉPHONE PORTABLE

MAIL @.....

ENTREPRISES UTILISATRICES PRINCIPALES. :

.....

.....

3 – ADRESSE DE CONVOCATION

☐ IDEM COORDONNÉES ÉTABLISSEMENT

Personne à contacter :

ADRESSE

.....

CODE POSTAL VILLE

TÉLÉPHONE

PORTABLE

MAIL @.....

3 – ADRESSE DE FACTURATION

☐ IDEM COORDONNÉES ÉTABLISSEMENT

Personne à contacter :

ADRESSE

.....

CODE POSTAL VILLE

TÉLÉPHONE

PORTABLE

MAIL @.....

Merci de vous assurer que les mails soient lus quotidiennement et à toute période de l'année

COMMENT EFFECTUER LES DEMANDES DE RDV ?

Via www.aist22.fr onglet 'interim'

- 1- Vérifier le **fichier régional**
- 2- Remplir le **formulaire d'inscription**
- 3- Joindre la **fiche de définition du poste** et des nuisances et **justificatifs liés aux risques déclarés**.

Toute demande incomplète sera retournée